



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question orale n° 1281

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de la recherche sur les difficultés que rencontre l'université d'Artois au regard des lourdes carences constatées dans l'attribution des crédits pour la recherche. Cette université regroupant les pôles d'Arras, Lens, Béthune et Douai a su, en quelques années, dépasser son statut incertain d'université nouvelle : désormais, en effet, elle prépare aux diplômes universitaires les élevés et a établi de nombreuses collaborations internationales dans le domaine de la recherche. Ainsi, la faculté des sciences Jean-Perrin de Lens collabore avec l'université de New Brunswick (Canada), le MIT (Etats-Unis), les universités de Bologne et de Naples (Italie), de Cracovie (Pologne), de Mérida (Venezuela) et participe au programme Socratès (stages à Leuven en Belgique, Palerme et Naples en Italie). D'autres possibilités internationales sont offertes, mais les crédits pour la recherche font actuellement cruellement défaut. Après le refus d'implantation du synchrotron dans la région Nord - Pas-de-Calais, cet état de carence dont souffre l'université d'Artois suscite au sein de la population un sentiment d'injustice d'autant plus vif que les effectifs croissants en étudiants sont, dans leur grande majorité, d'origine locale et comptent des jeunes de milieux modestes pour lesquels l'accès à l'enseignement supérieur était auparavant semé d'embûches, pour ne pas dire impossible. Dans le cadre des contrats de plan Etat-région 2000-2006, l'Etat consacrera 18,3 milliards de francs au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche au titre du plan U3M (université du IIIe millénaire), après évaluation des besoins et des priorités des régions dans ce domaine et compte tenu du tissu économique local. Il lui demande en conséquence s'il est envisagé de réserver à l'université d'Artois la dotation qui lui revient de droit, eu égard aux importants retards qu'accuse le département du Pas-de-Calais dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Jean-Claude Bois a présenté une question, n° 1281, ainsi rédigée:

«M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de la recherche sur les difficultés que rencontre l'université d'Artois au regard des lourdes carences constatées dans l'attribution des crédits pour la recherche. Cette université regroupant les pôles d'Arras, Lens, Béthune et Douai a su, en quelques années, dépasser son statut incertain d'université nouvelle: désormais, en effet, elle prépare aux diplômes universitaires les plus élevés et a établi de nombreuses collaborations internationales dans le domaine de la recherche. Ainsi, la faculté des sciences Jean-Perrin de Lens collabore avec l'université de New Brunswick (Canada), le MIT (Etats-Unis), les universités de Bologne et de Naples (Italie), de Cracovie (Pologne), de Mérida (Venezuela) et participe au programme Socratès (stages à Leuven en Belgique, Palerme et Naples en Italie). D'autres possibilités internationales sont offertes, mais les crédits pour la recherche font actuellement cruellement défaut. Après le refus d'implantation du synchrotron dans la région Nord - Pas-de-Calais, cet état de carence dont souffre l'université d'Artois suscite au sein de la population un sentiment d'injustice d'autant plus vif que les effectifs croissants en étudiants sont, dans leur grande majorité, d'origine locale et comptent des jeunes de milieux modestes pour lesquels l'accès à l'enseignement supérieur était auparavant semé d'embûches, pour ne pas dire impossible. Dans le cadre des contrats de plan Etat-région 2000-2006, l'Etat consacrera 18,3 milliards de francs

au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche au titre du plan U3M (Université du III^e millénaire), après évaluation des besoins et des priorités des régions dans ce domaine et compte tenu du tissu économique local. Il lui demande en conséquence s'il est envisagé de réserver à l'université d'Artois la dotation qui lui revient de droit, eu égard aux importants retards qu'accuse le département du Pas-de-Calais dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur.»

La parole est à M. Jean-Claude Bois, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Bois. Monsieur le secrétaire d'Etat au logement, ma question porte sur les difficultés que rencontre l'université d'Artois, implantée au coeur du Pas-de-Calais, au regard de l'insuffisance des crédits attribués pour la recherche.

J'ai déjà eu l'occasion d'interroger M. le ministre de la recherche à ce sujet lors des discussions qui ont eu lieu en commission sur son budget et pendant l'élaboration du contrat de plan Etat-région. J'ai certes obtenu une réponse prometteuse, mais elle ne se traduit pas encore concrètement dans les faits. Je voudrais donc rappeler ici avec insistance que l'université d'Artois a un besoin urgent de crédits pour la recherche.

Bien que de création relativement récente, cette université a aujourd'hui accédé à la maturité et a su dépasser son statut incertain d'université nouvelle. Elle prépare aux diplômes universitaires les plus élevés et a établi de très nombreuses collaborations internationales dans le domaine de la recherche - ce dernier point étant d'ailleurs fondamental pour elle. Ainsi, la faculté des sciences Jean-Perrin de Lens collabore avec l'université de New Brunswick au Canada, avec le MIT aux Etats-Unis, avec les universités de Bologne et de Naples en Italie, de Cracovie en Pologne, de Mérida au Venezuela et elle participe au programme SOCRATES: stages à Leuven en Belgique, à Palerme et à Naples en Italie.

D'autres possibilités internationales sont offertes mais les crédits pour la recherche font actuellement cruellement défaut.

Cet état de carence dont souffre l'université d'Artois suscite au sein de la population un sentiment d'injustice d'autant plus vif que les étudiants - dont les effectifs ne cessent de croître - sont, dans leur grande majorité, d'origine locale. Il s'agit pour beaucoup de jeunes issus de milieux modestes pour lesquels l'accès à l'enseignement supérieur était auparavant semé d'embûches, pour ne pas dire impossible.

Dans le cadre des contrats de plan Etat-région 2000-2006, l'Etat consacrera 18,3 milliards de francs au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche au titre du plan U3M - Université du troisième millénaire -, après évaluation des besoins et des priorités des régions dans ce domaine et compte tenu du tissu économique local.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, à défaut de me fournir une réponse concrète, de me faire au moins une promesse sérieuse quant à l'attribution de crédits de recherche pour l'université d'Artois.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le député, je vous demanderai tout d'abord de bien vouloir excuser le ministre de la recherche, qui ne peut être présent ce matin. Il m'a chargé de vous transmettre sa réponse.

Lors de son déplacement à Lille, en octobre dernier, M. Schwartzberg a clairement indiqué à plusieurs reprises que le développement de la recherche et de la technologie en région constitue l'une des priorités du Gouvernement, plus particulièrement dans la région Nord - Pas-de-Calais, qui a un vrai potentiel scientifique mais qui souffre encore d'un certain retard.

Conclu pour la période 2000-2006, le volet «enseignement supérieur et recherche» des contrats de plan Etat-région U3M doit permettre à l'enseignement supérieur et à la recherche de contribuer au développement économique et technologique de l'ensemble du territoire, notamment dans les régions qui souffrent d'un certain retard comme le Nord - Pas-de-Calais.

Au sein des 18,3 milliards de francs constituant la part de l'Etat dans ce volet, 7,3 milliards seront dédiés à la recherche dont 3,3 milliards pour les constructions pour la recherche universitaire.

Le plan U3M permettra également le développement de collaborations entre recherche publique et recherche privée avec la création de plates-formes technologiques tournées vers les PME et les PMI, d'incubateurs et de centres nationaux de recherche technologique.

Dans ce contexte, l'Etat a fait un effort tout particulier pour le Nord - Pas-de-Calais. Le contrat de plan Etat-région du Nord - Pas-de-Calais, signé officiellement à Lille en présence du Premier ministre le 27 octobre 2000, prévoit que la part de l'Etat pour le Nord - Pas-de-Calais dans U3M s'élève à 1,196 milliard de francs, la part spécifique du volet recherche représentant 419,5 millions de francs.

Cet effort, particulièrement important par rapport à celui qui est consenti pour les autres régions, tient compte du fait que le contexte régional en matière de recherche est aujourd'hui favorable et que le Nord - Pas-de-Calais constitue désormais un réseau structurant en matière de recherche et de développement technologique. Les enjeux de ce contrat de plan sont de faire de la région Nord - Pas-de-Calais une région d'excellence dans le domaine de la recherche et de la technologie.

Cela passe par le développement de pôles scientifiques d'excellence dans divers domaines, comme la biologie et la santé, la communication et les transports, les sciences humaines et sociales, la recherche en environnement, la recherche en agroalimentaire, les technologies de la communication, grâce à la mise en place d'un réseau informatique de recherche à haut débit et de plates-formes de calcul intensif.

Cela passe aussi par le développement de pôles technologiques d'envergure européenne et par l'implantation de centres nationaux de recherche technologique: un centre national consacré au génie électrique est ainsi en voie de constitution.

Cela passe également par le transfert de la recherche vers le tissu économique et le développement de la création d'entreprises innovantes.

Cela passe enfin par la diffusion de la culture scientifique et technique.

Tels sont les leviers par lesquels les engagements du contrat de plan trouveront leurs pleins effets.

Cet effort consenti pour la région Nord - Pas-de-Calais dans son ensemble concerne aussi l'université d'Artois dont vous avez plaidé la cause avec conviction.

Dès la création de cette université, le ministère a affiché une volonté d'accompagner le développement des activités de recherche dans cet établissement. Au cours des deux premiers contrats d'établissement, cette volonté s'est traduite, à titre exceptionnel, par un réexamen annuel du contrat quadriennal permettant de mesurer la montée en puissance de la recherche dans cette université et d'en tirer les conséquences sur le plan financier. C'est ainsi que la dotation du volet recherche du contrat est passée annuellement de 640 000 francs en 1993, pour soutenir une activité simplement émergente, à 3,5 millions de francs en 2000 destinés au soutien de dix-sept équipes de recherche dont trois jeunes équipes.

Cet effort sera poursuivi pour l'université d'Artois. Une école doctorale a été créée en 2000, le nombre des allocations a légèrement augmenté et une attention toute particulière sera portée à la situation de cette école à la rentrée 2001, après un an de fonctionnement. De plus, le nouveau contrat d'établissement 2002-2005, dont la préparation interviendra dans les prochains mois, sera l'occasion de faire le point sur la stratégie de l'établissement et d'accompagner encore son développement. Enfin, afin de soutenir, en cours de contrat, les opérations qu'elle juge prioritaires, l'université d'Artois pourra émarger au Fonds national d'intervention qui est mis en place dès cette année à titre expérimental.

Au-delà même de ce soutien spécifique à la région Nord - Pas-de-Calais et à l'université d'Artois, le ministre de la recherche s'est engagé récemment à renforcer le potentiel de recherche dans le Nord - Pas-de-Calais et à impliquer davantage les organismes de recherche dans le développement de cette région, notamment sur les axes suivants: les transports terrestres en utilisant le potentiel existant à l'INRETS; le domaine de la génomique, de la physique et de la physico-chimie; la recherche en technologie de l'information et de la communication. Mon collègue Roger-Gérard Schwartzberg, note avec plaisir que l'université d'Artois est partie prenante à quelques-uns de ces projets.

Il rappelle également que le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en cours de discussion dans votre région, donne bien une priorité à la région Nord - Pas-de-Calais pour les années à venir.

En conclusion, le ministère de la recherche rappelle que l'effort du ministère de la recherche en faveur de la région Nord - Pas-de-Calais, et plus particulièrement de la jeune université d'Artois, est important. Il s'inscrit sur le long terme afin de doter progressivement cette région d'une recherche scientifique et technologique à la hauteur de son importance économique.

Tels sont, monsieur le député, les éléments de réponse très complets que M. Schwartzberg m'a chargé de vous transmettre en écho à vos préoccupations pour le développement de l'université d'Artois.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Bois.

M. Jean-Claude Bois. Je remercie M. le ministre de la recherche de sa réponse.

Il est vrai que l'Etat a consenti un effort substantiel en faveur de la région Nord - Pas-de-Calais, qui, comme chacun le sait, occupe une position très importante au sein du bassin anglo-flamand et constitue de ce fait une réalité européenne.

Bien que la réponse que vous m'avez fournie, monsieur le secrétaire d'Etat, soit encourageante, j'insiste sur la spécificité de l'université d'Artois, qui est de création récente, et, en particulier, sur le fait qu'elle est fréquentée par une population qui est issue de milieux très modestes et s'éveille à l'enseignement supérieur, population qui représente au sein de ce bassin anglo-flamand une potentialité très importante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1281

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 355

Réponse publiée le : 24 janvier 2001, page 657

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 2001